

**4ème réunion de dialogue avec les acteurs de terrain
sur la Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale
Bruxelles, 3 mai 2012**

**Réactions de Dynamo International aux questions de la Commission sur
les services sociaux**

**En concertation avec le Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN)
et le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP)**

Le Réseau International des Travailleurs Sociaux de Rue - Dynamo International, le Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN) et le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) ont adopté une position commune en réponse aux **questions de la Commission autour des défis des services sociaux en temps de crise.**

Questions de la Commission:

- À votre avis, quels sont les types de services sociaux qui seraient les plus essentiels pour l'inclusion sociale? Pourriez-vous fournir la preuve de lacunes dans les prestations des services sociaux qui doivent être remplies par l'UE afin de répondre à l'objectif de réduction de la pauvreté de la stratégie 2020?
- Quelles sont les possibilités de mieux cibler les aides publiques pour les services sociaux et / ou pour les gains en efficacité des services sociaux (par exemple, les gains liés à des moyens innovateurs de provision de services), en permettant aux services sociaux de devenir plus efficaces avec un même niveau de dépenses ou des réductions de dépenses, et ce sans des effets négatifs?
- Basé sur les preuves que vous détenez autour des coupures dans les dépenses publiques pour les services sociaux (en raison de la crise financière et économique et les mesures d'austérité en cours), qu'est-ce qui nous permettrait d'établir des argumentations fortes pour l'investissement dans les services sociaux?
- Dans le cadre de l'expérimentation sociale pour faciliter les réformes, en particulier dans la prestation des services sociaux, comment mieux associer les structures de terrain dans l'action de l'UE et comment aller plus loin dans le renforcement des capacités?

En tant qu'organisations actives dans le domaine social, nous sommes heureux de faire partie du processus de dialogue de la Commission sur la plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous croyons que, pour répondre aux objectifs de la stratégie européenne 2020, des efforts transversaux sont nécessaires.

La Commission européenne peut bénéficier de l'expertise et des connaissances du terrain des travailleurs sociaux de rue. A cet effet, ces acteurs sont souvent les témoins de première ligne

d'une réalité qui n'en finit pas de se dégrader, notamment suite aux politiques d'austérité mises en œuvre par les gouvernements européens.

CEPENDANT...

En tant que réseaux d'organisations qui luttent contre la pauvreté, nous ne nous sentons pas à l'aise avec les questions posées dans le présent document. En particulier, nous ressentons un manque de transparence concernant l'objectif final que la Commission vise à atteindre à travers cette consultation des parties prenantes. En effet, nous craignons que les structures de terrain soient consultées dans le but de valider l'anticipation de la diminution des moyens alloués aux services sociaux au sens large mais aussi de recenser les services qui seraient les plus utiles ou importants. Or, ces deux situations choquent par rapport aux réalités du terrain, réalités des services d'une part et réalités des personnes en pauvreté d'autre part.

Depuis de nombreuses années, **les services sociaux publics ou privés sont soumis à une pression croissante**. Les financements n'ont en effet pas ou très rarement suivi l'évolution de nos sociétés, qui connaissent une augmentation continue du nombre de personnes exclues, vivant un appauvrissement et/ou se trouvant en situation de rue. Cela se traduit sur le terrain par des situations de saturation des professionnels et des structures. Le manque de financement, et donc de personnel, ne permet plus de garantir le temps nécessaire à une rencontre de qualité. Il est d'ailleurs à présent habituel d'entendre les professionnels de différents secteurs parler de 'dossiers' en lieu et place de familles ou de personnes. Cette situation d'appauvrissement des services, qui se répète dans tous les secteurs des services sociaux, contribue activement à éloigner les personnes des services et donc très directement à leur exclusion.

En termes d'aide sociale, s'il est exact qu'une segmentation existe, fruit des différentes missions propres aux différents secteurs, il n'y a toutefois pas à y voir une **incongruité** ou un manque de sens. S'il est parfois souhaitable de construire davantage de passerelles et de croisements, cette multiplicité dans les missions a une importance cruciale. L'exclusion que vivent les personnes en situation de pauvreté est souvent résumée à quelques thématiques principales : l'emploi, le logement et la santé. Ce sont évidemment des éléments essentiels à une vie digne et il est donc urgent de soutenir les services sociaux qui travaillent à l'accès et à l'exercice des droits en la matière. Toutefois, ce trio ne peut avoir de sens que si la mobilité n'est pas un problème, si le lien avec les structures s'est construit au rythme des personnes dans la proximité, si les personnes et les enfants ont une formation de qualité dans un système scolaire qui lutte contre les inégalités, si les personnes ont la possibilité de se projeter, d'être créatrice de leur vie à travers des lieux d'échanges et de réflexions, des espaces de créativité et de loisir. On constate bien souvent que des personnes combien de personnes reprennent pied petit à petit par le biais d'activités culturelles et artistiques, par exemple.

Selon l'UE, les services sociaux jouent un rôle crucial dans l'**amélioration de la qualité de vie et de la protection sociale**¹. Il s'agit notamment de services de sécurité sociale, de l'emploi et la formation, du logement social, des garderies, des soins de longue durée et des services d'aide sociale. La protection sociale est un droit humain reconnu². Pour toute mesure prise concernant les services sociaux, il est impératif de procéder préalablement à une évaluation de l'impact social et une évaluation de l'application des droits de l'homme. Tous les

¹ Site web de la Commission européenne : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=794&langId=fr>

² Droit à la sécurité sociale – Art. 22 et 25 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme

gouvernements doivent mettre en place un système formel de sécurité sociale qui est accessible à tous³. Des systèmes efficaces doivent être mis en place et suivis afin de permettre aux populations cibles d'être connectées en permanence avec les services sociaux qui fournissent des soins et du soutien⁴.

Les services sociaux sont **essentiels pour répondre aux objectifs clés de l'UE 2020** : la cohésion sociale, économique et territoriale, un taux d'emploi élevé, l'inclusion sociale et la croissance économique. Néanmoins, la Commission ne peut se contenter de penser les personnes exclues qu'en termes de logement, d'emploi et de santé ou un nombre limité de thématiques quelles qu'elles soient et qui n'ont pas d'autre ambition, souvent, que de simplement garantir la survie.. Le bien-être et sa reconquête par les personnes exclues ne peuvent se limiter à la simple matérialité du quotidien. Il nous apparaît insupportable de considérer les personnes exclues sous l'angle unique des besoins de base de la pyramide des besoins, car toutes les autres dimensions sont nécessaires pour construire, avec les personnes, leur place dans la société. Les missions des services se complètent, forment un système. Sans cette complémentarité, les politiques sociales ne sont pas efficaces.

Il nous apparaît donc totalement illusoire de penser qu'il est possible de faire mieux avec moins. La **précarisation des structures d'aide sociale et des personnes maintient aujourd'hui les populations dans une situation de pauvreté durable**. Il s'agit malheureusement du résultat d'orientations politiques qui, loin de combattre vigoureusement la pauvreté, se contentent d'en organiser la gestion. En l'occurrence, les secteurs de l'aide sociale ont un besoin criant de refinancement. De même, il est nécessaire que les allocations de remplacement dans leur diversité s'élèvent au minimum au-dessus du seuil de pauvreté. Ce sont là deux conditions nécessaires pour lutter contre la pauvreté.

Toutefois, il nous apparaît aussi que **la situation financière des Etats est une difficulté**. Dès lors, il nous apparaît essentiel que les budgets investis par la collectivité dans les politiques sociales puissent avoir un réel impact. Dès lors, nous ne pouvons que nous étonner des sommes sans cesse croissantes allouées à la mise en place de politiques de contrôle social. Cette **logique de contrôle**, loin de contribuer à une diminution des dépenses des Etats, justifie au quotidien la mise en place d'actes d'exclusion à l'égard des publics les plus fragiles.

Ces suspicions nuisent aux relations entre personnes et services, détricotent l'image que les personnes ont d'elles-mêmes, produisent une mise en concurrence dramatique des publics et véhiculent les stéréotypes les plus populistes existant dans nos sociétés. Il est **urgent de faire le choix de la confiance** en l'autre pour que les politiques sociales soient bel et bien les berceaux de l'émancipation et de l'inclusion et non de la suspicion et du rejet. Ainsi, les sommes allouées au contrôle social pourraient enfin être investies dans des actions qui ont du sens, dans des aides utiles, dans des structures pertinentes.

³ Recommandation n.3 du 2eme Forum International des Travailleurs Sociaux de Rue, Bruxelles, 26-30 Octobre 2010

⁴ Dans ce contexte, les travailleurs sociaux de rue jouent un rôle clé face au grand public et aux politiciens, par rapport aux violations des droits devant être assurés à tout être humain, quelle que soit sa situation économique, sociale ou culturelle. De par leur contact régulier et même quotidien avec les populations particulièrement vulnérables, qui sont souvent victimes de violations des droits de l'homme, **les travailleurs de rue constituent un partenaire précieux** pour les services sociaux et les institutions concernées.

Dynamo International
Rue de l'étoile 22
B-1180 Bruxelles
Tél : +32 (0) 2 378 44 22
Fax : +32 (0) 2 378 44 21
Mail : dynamo-int@travail-de-rue.net
www.travail-de-rue.net

Contacts:

Dynamo International – Street Workers Network, www.travail-de-rue.net

Mari Fresu, mari.fresu@travail-de-rue.net, +32 2 378 44 22

Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN), www.bapn.be

Stephan Backes, stephan.backes@bapn.be, +32 2 265 01 54

Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP), www.rwlp.be

Pierre Doyen, p.doyen@rwlp.be, +32 081 74 08 19